

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JANVIER 2015
--

L'an deux mille quinze, le douze janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 6 janvier 2015

Étaient présents : Hauchecorne Bertrand, Bureau Chantal, Mohamed Nicolas, Roy Stéphane, Courtois Didier, Perdereau Anais, Bourdel Martine, Ménager Caroline, Genty Robert, Gabrion François, Spir Véronique, Leroy Céline, Villafafila Annick, Eric Couadier, Yoann Béaur.

Était absent excusé : /

Était absent : /

Secrétaire de séance : Véronique Spir.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

	PRESENTATION DU PROJET LOGEM LOIRET
--	--

Monsieur Hauchecorne présente le projet de création d'un ensemble de logements locatifs et d'un commerce de proximité, implantés rue Saint Fiacre.

Il indique qu'il est nécessaire de mettre à disposition le terrain cadastré AC 96.

Compte tenu de l'impossibilité de Logem Loiret de faire la présentation lors de ce conseil municipal toute délibération est reportée en février.

	PROJET DE CONVENTION RESEAU RUE DU BOUT
--	--

Robert Genty explique que la rue du Bout nécessite des travaux tant pour les eaux pluviales que pour le revêtement de la chaussée. Il précise qu'une pétition en ce sens a été faite par les riverains.

Le coût estimé des travaux s'élèverait à 120 000 Euros dont 60 000 par la commune.

Le Maire propose d'organiser une réunion avec les riverains courant mars après avoir rencontré les élus de Saint Hilaire. Par ailleurs il propose d'étaler les travaux en fonction du budget sur 2 ou 3 ans.

	CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION D'ETUDE DE L'AMENAGEMENT CENTRE BOURG
--	---

Pour cette mission, 18 offres ont été faites, 14 offres ne correspondaient pas aux critères de sélection. 4 Agences ont été reçues afin d'exposer leur offres. Après avoir étudié les 4 derniers dossiers des candidats c'est l'offre de Monsieur Striblen, qui s'est avéré être la mieux disante. La commission a été convaincue par la présentation de Monsieur Striblen tant par ses propositions concrètes que par sa vision globale du projet dans l'esprit voulu par la municipalité.

2015 - 01	PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES AU ZERO PESTICIDE
-----------	---

Monsieur Hauchecorne présente le cahier des charges au zéro pesticide. L'objet de l'étude consiste en l'élaboration d'un plan de gestion menant au zéro pesticide applicable à l'ensemble des espaces publics pour lesquels la commune est compétente.

Il présente l'accompagnement proposé par la Région :

- Accompagnement technique :
 - o Etat des lieux
 - o Réalisation d'une cartographie des zones entretenues par la commune
 - o Définition d'une stratégie d'intervention
 - o Définition du plan d'actions
 - o Suivi et évaluation
- Communication :
 - o Information et sensibilisation des élus et du personnel communal
 - o Réunions publiques
 - o Actions de sensibilisation des habitants

Il informe que cette action est subventionnable par la Région Centre. Le Conseil Municipal décide de se tourner vers Loiret Nature Environnement pour mener à bien cette mission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'entériner cette démarche
- De demander une subvention auprès de la Région Centre via le Pays Sologne Val Sud

	CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
--	---------------------------------

Monsieur Hauchecorne indique que sur 25 courriers envoyés, nous avons obtenu 14 réponses favorables. Le conseil municipal entérine la composition du conseil de développement avec les 14 personnes ayant répondu positivement et celles contactées et qui donneront une réponse positive ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

2015 - 02	P.A.V.E & Diagnostic accessibilité
-----------	---

Monsieur Hauchecorne explique au conseil municipal que Robert Genty a représenté la commune aux réunions du 14 novembre 2014 & 5 janvier 2015, afin d'étudier les offres suite au marché public en commande groupée pour Cléry saint André, Jouy le Potier et la communauté de communes du Val d'Ardoux.

14 entreprises ont présenté une offre réparties en deux lots.

Il a été décidé de retenir Bureau Véritas pour un montant de :

Lot 1 – Diagnostic accessibilité des Erp : 1 872 € ttc
 Lot 2 – Réalisation du PAVE : 1 080 € ttc

Soit un total de 2 952 € ttc pour Mareau aux Prés.

Une convention entre les quatre collectivités partenaires est proposée afin de formaliser les modalités d'engagement de cette commande groupée par procédure adaptée, avec paiement direct de chaque collectivité au fournisseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de retenir l'offre de Bureau Véritas, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2015 - 03	CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE
-----------	-------------------------------------

Monsieur Courtois informe que Laser Informatique a renouvelé les contrats de maintenance informatique des écoles et de la mairie pour l'année 2015 :
1015 € ttc pour le contrat de la mairie & 467 € pour les écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces contrats.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Chantal Bureau souhaite qu'un panneau d'expression libre soit placé dans la commune. Le conseil municipal craint cependant le risque d'utilisation par des propagandes politiques.
- Chantal Bureau explique que le PLU de Saint Hilaire n'étend pas les zones constructibles en bordure de la commune. Le conseil municipal émet donc un avis favorable à ce document.
- Annick Villafafila informe que Monsieur Emery, Président du Cercle Jean Zay, fera une conférence sur Jean Zay à la médiathèque le 17 avril.
- Anais Perdereau s'inquiète de la sécurité rue des Ecoles. Elle explique que les personnes se garent n'importe où. Un courrier sera envoyé aux familles.
- Véronique Spir explique qu'un projet de ruche pédagogique est en cours et propose que cette ruche soit placée sur le terrain communal à proximité de l'apiculteur.
- Elle demande s'il serait possible de se fournir en fruits chez les producteurs locaux. Il est précisé que le problème est d'obtenir des livraisons à la cantine.

PROCHAIN CONSEIL

Lundi 16 février 2015 à 18 h 30

Lundi 30 mars 2015 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 30.